



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 février 2022  
Convocation du : 28 janvier 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Philippe CATTOIRE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Véronique NAEYE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

DE22.010

**ENSEIGNEMENT**  
**PÉRIMÈTRES SCOLAIRES**  
**MODIFICATION**

*Autorisation - Approbation*

☞

Par délibérations n° DE18.041 en date du 29 mars 2018, en référence à l'article L.212-7 du Code de l'Éducation qui dispose que « *dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal* », et DE20.005 du 16 janvier 2020, le Conseil Municipal a validé les principes de sectorisation scolaire et les diverses dérogations pouvant s'appliquer.

Aujourd'hui, des ajustements sur la sectorisation sont nécessaires. Il convient en effet d'intégrer la nouvelle voie dénommée « rue d'Australie » au secteur du groupe scolaire Roger Salengro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à jour des secteurs scolaires de la Ville
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que les dispositions de la présente délibération s'appliqueront à compter du mois de Février 2022 et pour les années suivantes.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

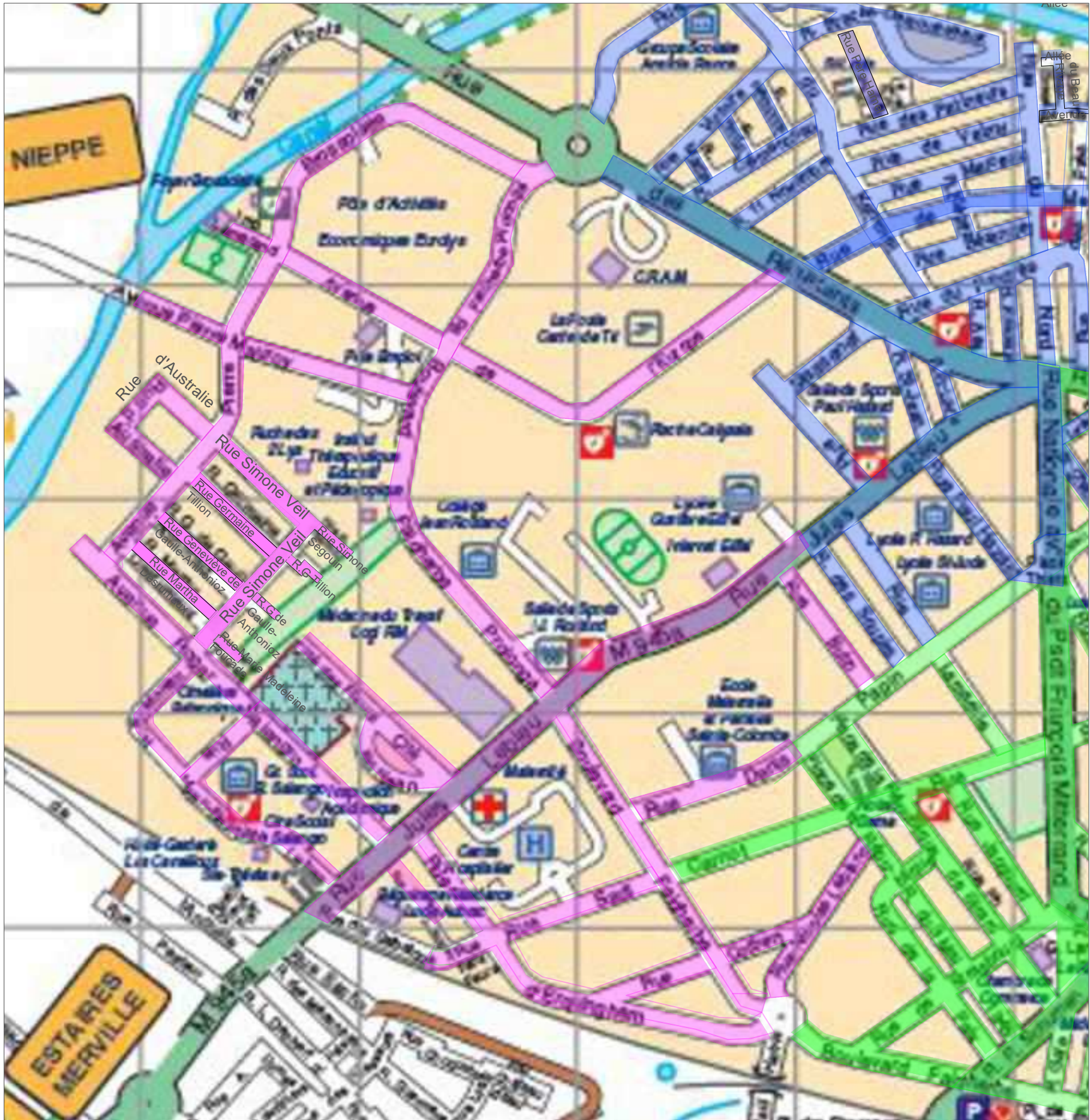
Pour expédition conforme,  
Le Maire,



*[Signature]*  
**Bernard HAESEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille



# ECOLE ROGER SALENGRO



Australie, rue d'
Bonjean, Cité
Brossolette, avenue
Butin, rue
Carnot, rue Sadi - (entre Place de la République et rue d'Erquinghem – des n° 82 à 142 et 45 à 163)
Colbert, rue
<b>De Gaulle-Antonioz, rue Geneviève</b>
<b>Desrumaux, rue Martha</b>
Erquinghem, rue d'
Europe, Avenue de l'
Faidherbe prolongé, Boulevard
Faidherbe, Boulevard - (entre Place de la Fraternité et la rue J. Lebleu – des n° 58 à 128 et du 87 à 185)
Faure, rue Félix (des n° 1 à 23 et 2 à 29)
Fleurs, Cité des

<b>Fourcade, rue Marie-Madeleine</b>
Gabelous, rue des (ex Caserne des Douanes)
Lamérand, Impasse
Lebas, rue et Square Jean-Baptiste
Leblanc, rue Nicolas
Lebleu, rue Jules (des n° 111 à 157 et 90 à 172)
Mauroy, Avenue Pierre
Moreau, rue Emilienne
Papin, rue Denis (entre Pl. République et Bd Faidherbe)
Salengro, avenue Roger
<b>Segouin, rue Simone</b>
<b>Tillon, rue Germaine</b>
<b>Veil, rue Simone</b>